

FORMATION AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)



Lieu de formation

Parc d'activités Eurekalp
L'épicentre 38660 Saint Vincent de Mercuze



Durée

Un jour de formation, soit six (6) heures.



Effectif

Maximum de huit (8) personnes.



Niveau acquis

- AIPR Concepteur ou Encadrant ou Opérateur.
- Évaluation des acquis et validation par un test QCM.



Publics concernés

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant passer l'examen de l'AIPR.



Prérequis

Parler, lire et comprendre le français.

PROGRAMME

1- Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :

- Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...
- Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.
- Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).
- Définitions - Glossaire

2- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

3 - Le guide technique :

- Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles
- Les types de réseaux concernés (DT - DICT)
- DT suivie d'une DICT - Préparation du projet et préparation des travaux
- DT-DICT conjointes - « Régime simultané »
- Les cas de dispense
- Les pages sensibles du guide technique.
- La compréhension des normes.

4 - L'exécution des travaux :

- Le marquage-piquetage
- Cas particulier des travaux urgents - « ATU »
- L'Application du « guide technique »
- La reconnaissance sur le terrain
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier, ...

5 - La structure et l'architecture des ouvrages :

- Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants.
- Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non.
- Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.